



# La Politique de

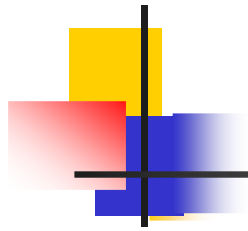
## Santé-Sécurité au Travail à la Ville et au Département de Paris



2001 - 2007

MAIRIE DE PARIS



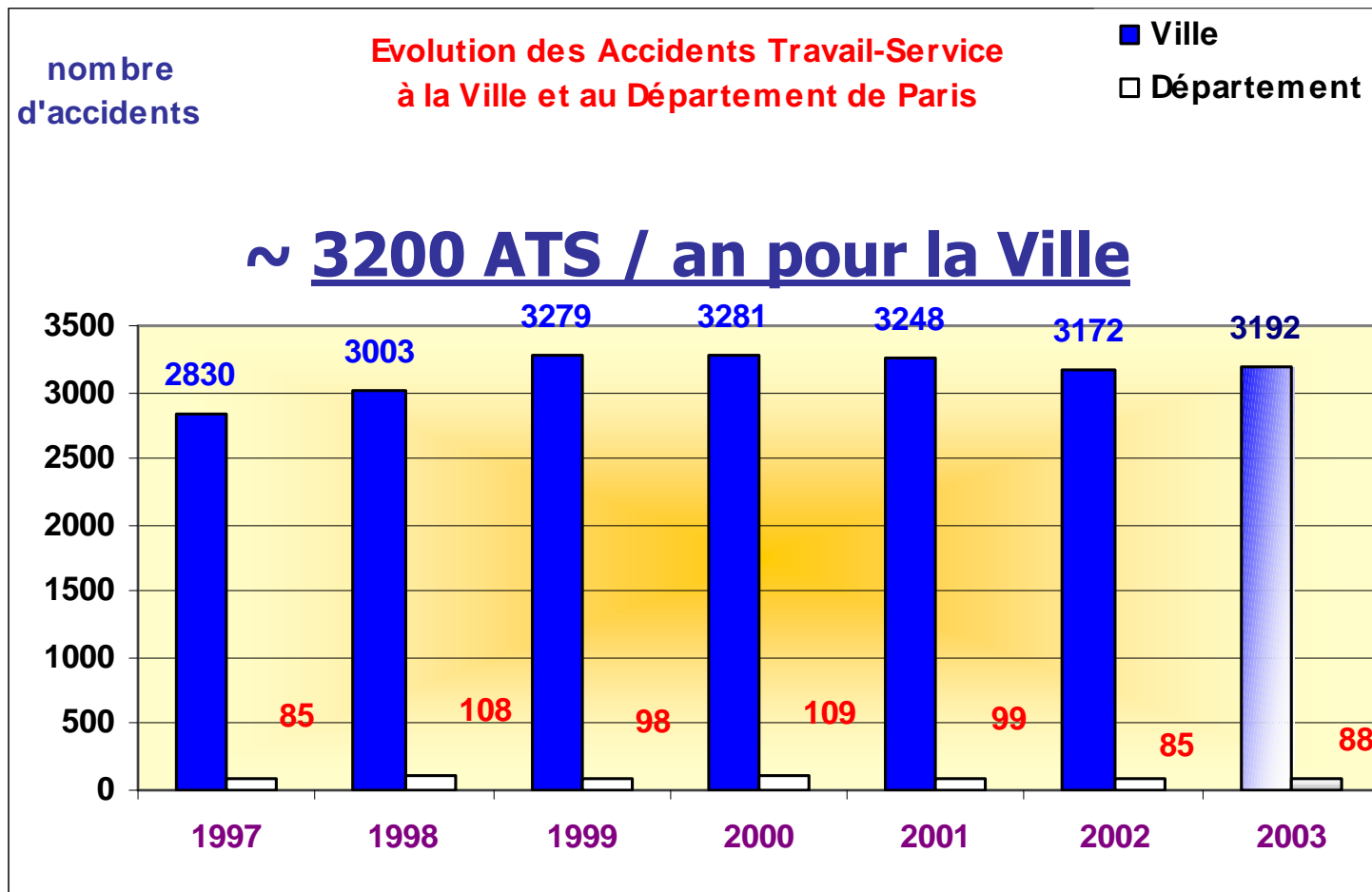


# Santé Sécurité au Travail

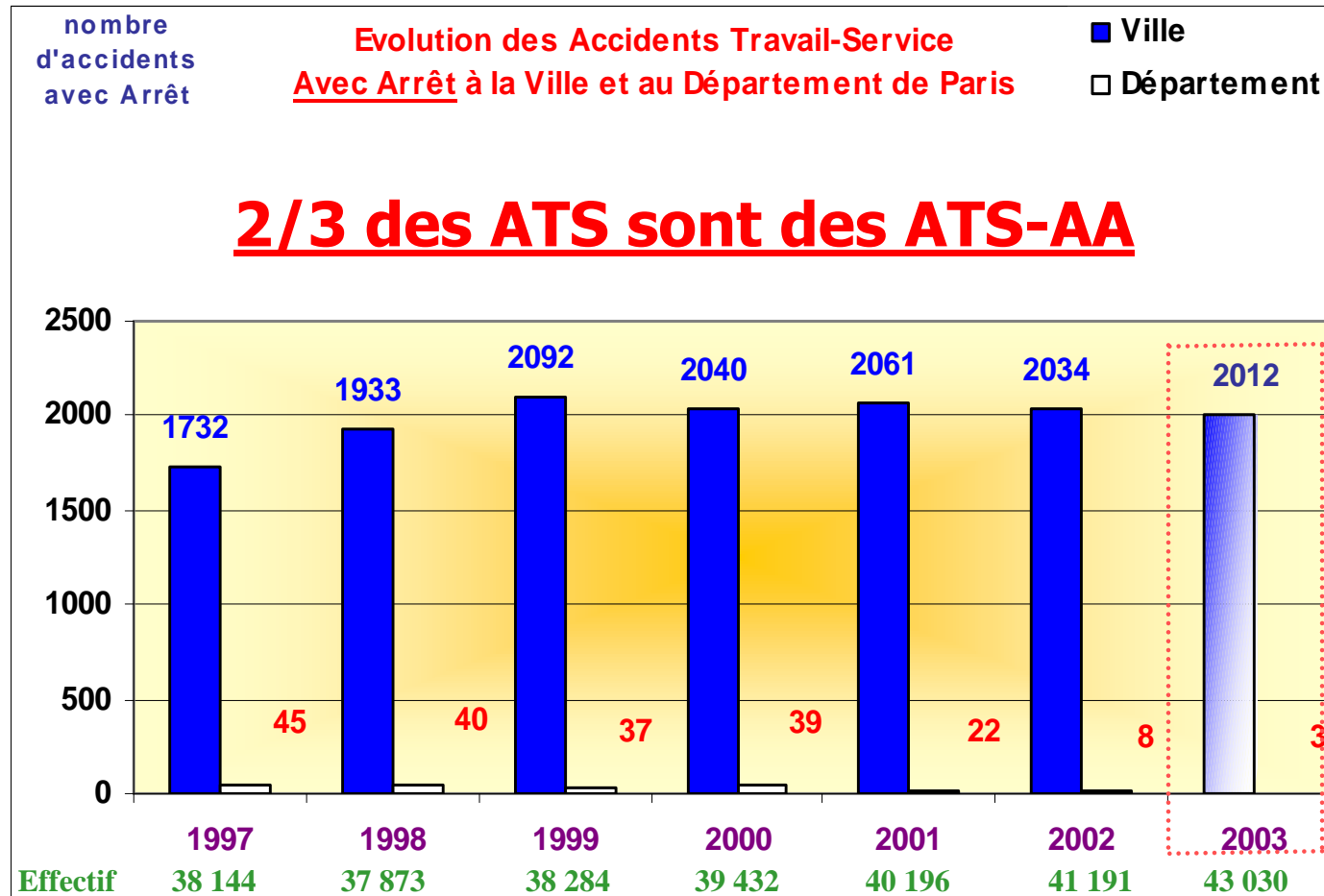
---

## Quelques données préalables

# Analyse statistique rétrospective entre 1997-2002, (+ données provisoires 2003)

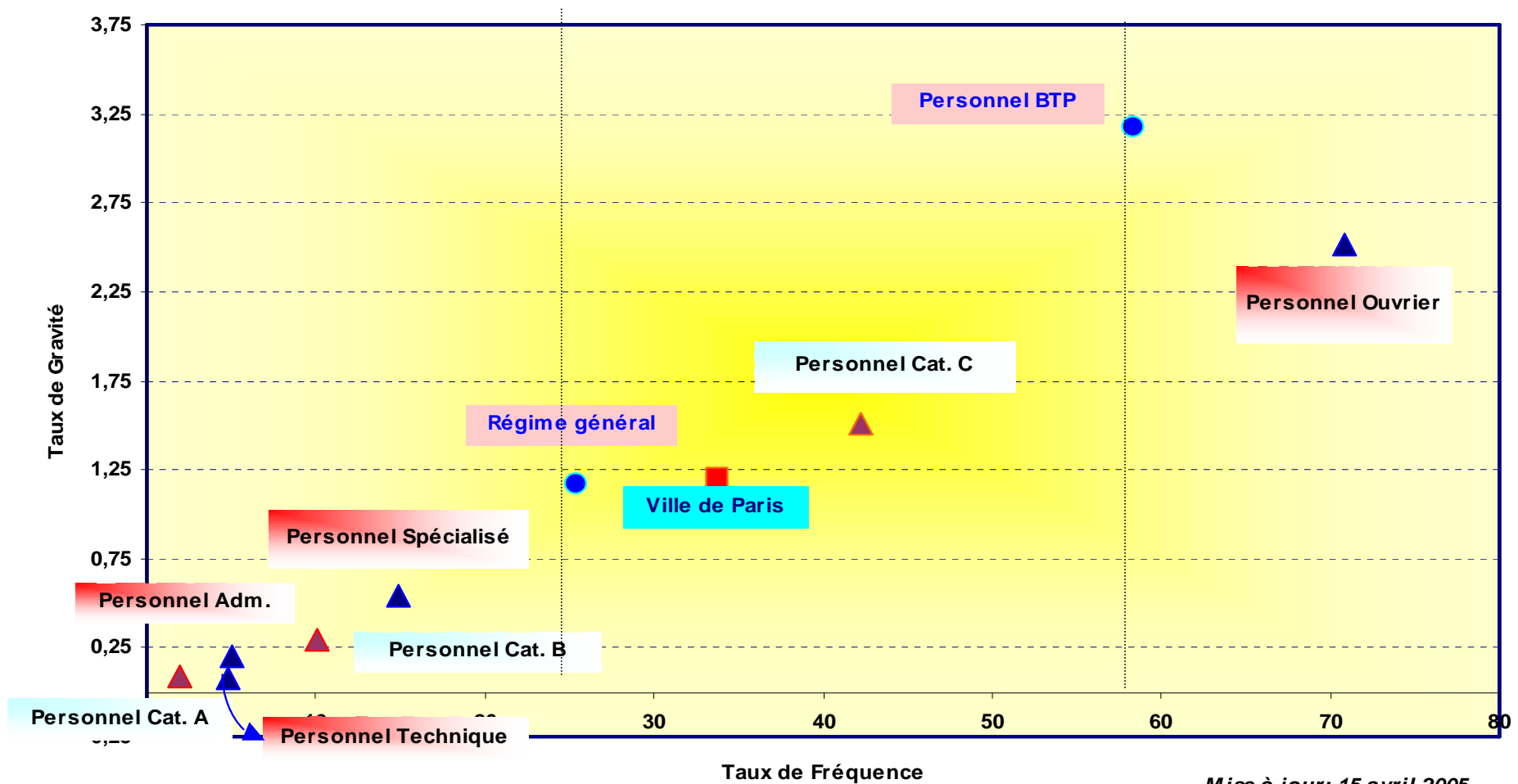


# Evolution des Accidents de travail-service avec arrêts (ATS-AA)



# LES CATEGORIES DE PERSONNEL LES PLUS TOUCHEES EN 2002

Taux de fréquence en fonction du taux de gravité  
à la Ville de Paris pour l'année 2002



Mise à jour: 15 avril 2005

# LES DIRECTIONS LES PLUS TOUCHÉES PAR LES ATS-AA

(Données Ville de Paris\_année 2002)

**D.P.E. : 46,9 % des ATS-AA**  
**D.P.J.E.V. : 14,5 % des ATS-AA**  
**D.A.S.E.S.: 11,5 % des ATS-AA**  
**D.A.S.C.O. : 6,7 % des ATS-AA**  
**D.J.S. : 5 % des ATS-AA**

**85 %  
ATS - AA**

## Lexique

ATS-AA accidents de travail ou de service avec arrêt  
DPE : Direction de la propreté et de l'environnement  
DPJEV : Dir. des jardins et espaces verts  
DASES : Dir. de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
DASco : Dir. des Affaires scolaires  
DPA : Dir. du patrimoine et de l'architecture  
DVD : Dir. de la voirie et des déplacements  
DAC : Dir. des affaires culturelles  
DPP : Dir. de la Protection et de la prévention  
DLTI Dir. de la logistique et des transports  
TAM : service des transports municipaux

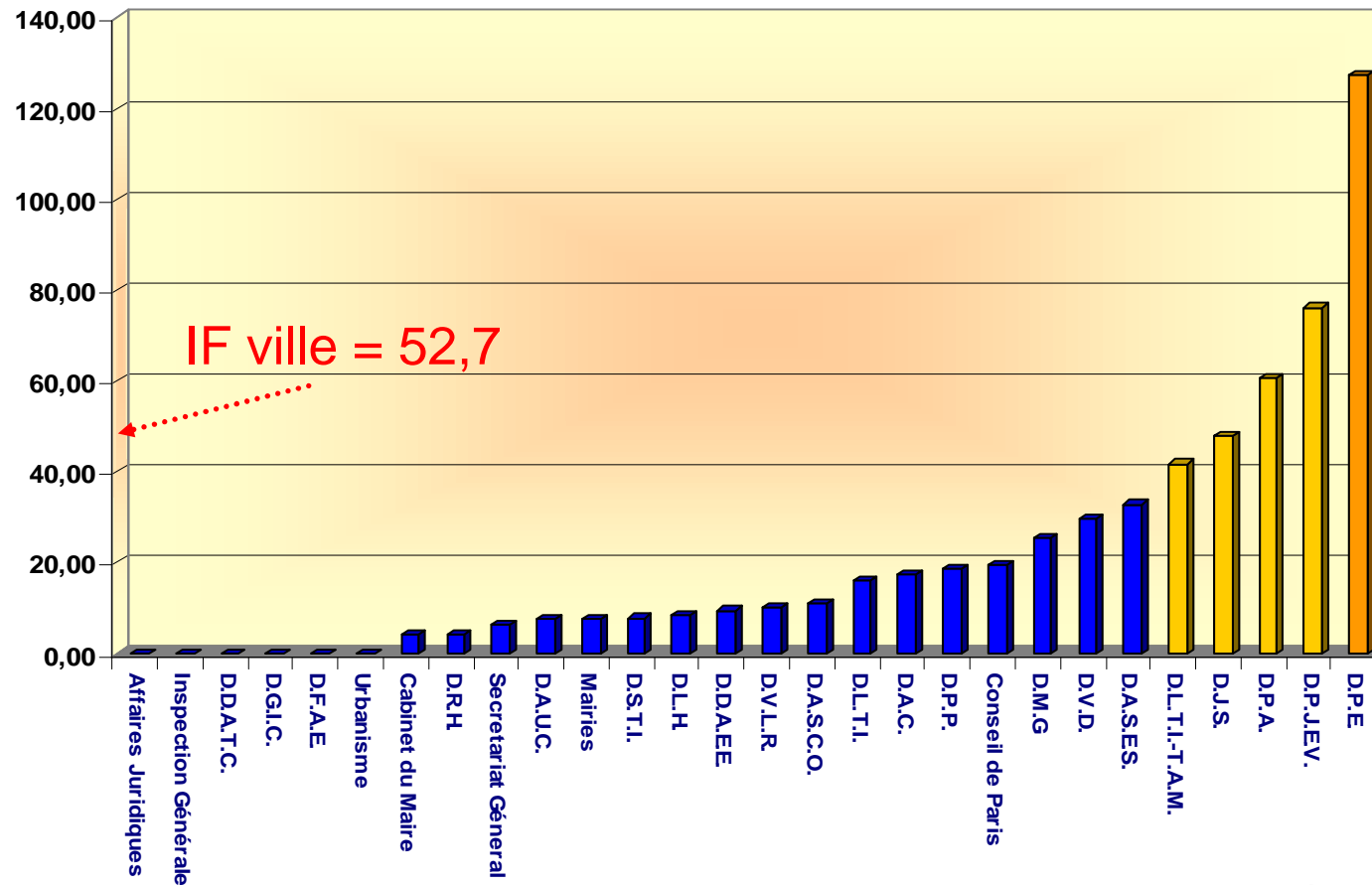
**D.P.A. : 3.7 % des ATS-AA**  
**D.V.D. : 2.6 % des ATS-AA**  
**D.A.C. : 2.6 % des ATS-AA**  
**D.P.P, D.L.T.I, T.A.M : - 2 % des ATS-AA**



# Comparaison des Indices de Fréquence par direction

(Données Ville de Paris\_année 2002)

Indice Fréquence = (Nombre d'accidents de travail service avec arrêt / Effectif) \* 1 000



Mise à jour: 15 AVRIL 2005

MAIRIE DE PARIS

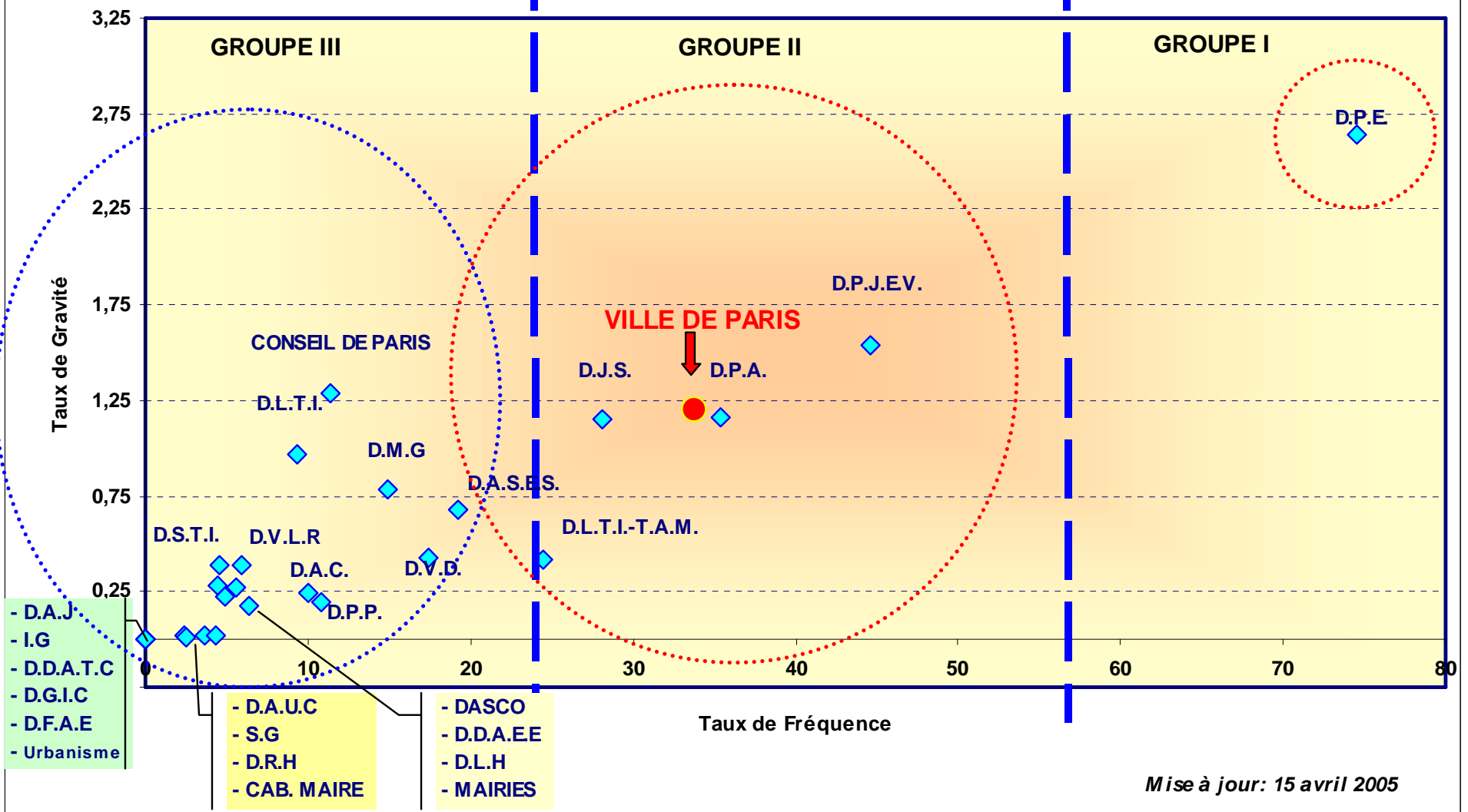


Indices de Fréquence du Régime général (2002) :

IF Général = 43 ; IF BTP = 98,9 ; IF métallurgie = 49,4

2002

Taux de fréquence en fonction du taux de gravité  
à la Ville de Paris pour l'année 2002



Mise à jour: 15 avril 2005





# Santé Sécurité au Travail

---

## Les Obligations

### Cadre Réglementaire en matière de SST applicable à la VdP

Cadre définissant les obligations générales de protection de la santé et de la sécurité des personnels dans la Fonction Publique Territoriale

Obligations spécifiques réglementaires (Code du travail , livre 2, titre 3)

Obligations créées par diverses législations et réglementations (Code de la Santé, Code de l'Environnement, Loi de modernisation, Loi sur le handicap, ...)



# Santé Sécurité au Travail

## Un cadre Réglementaire

- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié (Décret n° 2000-542 du 16 juin 2000) « *relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale* »
- **Loi n° 2007-209 du 19 février 2007** « *relative à la Fonction Publique Territoriale* »
- **Code du travail, Livre II, Titre III, « Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail »**
- Directive 89/391/C.E.E. du 12 juin 1989 « *concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail* »
- **Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991** « *modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail* »



# Santé Sécurité au Travail

---

## Le contexte parisien

Statut des Administrations parisiennes (1975, 1982 ... loi du 27 février 2002)

- **Décret n° 94-415 du 24 mai 1994** « *portant dispositions statutaires relatives aux personnels des Administrations parisiennes* »



# Santé Sécurité au Travail

---

## Le contexte parisien

- 1 Maire + ~30 Adjointes au Maire + 109 Conseillers de Paris + 20 Maires d'arrondissement (Statut PLM)
- Une Administration = 1 Secrétariat Général (SGVP) + 25 Directions
- Directions transversales -> RH, finances, Moyens généraux, ...
- Directions chargées du public -> Affaires scolaires, A. sanitaires et sociales, A. culturelles, A. scolaires ...
- Directions chargées de l'espace public -> Propreté, Voirie, Espaces verts, Patrimoine & architecture, ...
- ~ 45 000 agents titulaires (statut Fonction Pub. Territoriale)
- De 10 000 à 20 000 non titulaires (en fonction des activités, des saisons ... – statut public/privé)



# Santé Sécurité au Travail

---

## Le contexte parisien

Un document préexistant : l'Instruction du SGVP du 10 mars 1999

- ~ 3200 Accidents de travail/an dont ~ 2000 avec arrêt durant en moyenne 29 jours (soit l'équivalent de 260 agents absents sur une année)
- Une évolution du cadre législatif, réglementaire et juridique :
  - Décret n°2000-542 du 16 juin 2000 modifiant le décret de 1985
  - Loi de modernisation social, ... : santé physique et mentale, harcèlement, pluridisciplinarité,
  - Responsabilité : Code pénal : Loi Fauchon
- Un protocole ARTT\* mais aussi AQVCT\* : art. 22 « l'hygiène, la sécurité et la santé »
- Une réflexion sur la modernisation de la gestion des ressources humaines

→ Une demande du Maire et du Secrétaire Général

\* ARTT aménagement, réduction du temps de travail    AQVCT Amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail

## A PARIS

1- **Une Volonté** : discours des vœux du Maire (diminution des accidents de travail et amélioration des conditions de travail), actions en faveur des handicapées, actions contre le harcèlement, vœux du Conseil Municipal (produits chimiques), ...

2- **Une définition de la Politique SST par une instruction du SGVP** (1er mars 2004) relative à la santé-sécurité au travail dans les services de la Ville et du Département de Paris

→ **à son niveau** (SG+DRH) : définition et coordination de la politique SST

→ **dans les directions** : mise en œuvre opérationnelle → rôle des BPRPs (CPRPs)



# Santé Sécurité au Travail

---

3- La désignation des chefs d'établissement (sens code du travail) :  
décisionnaires en matière d'HSCT → Directeurs et la hiérarchie (problématique de la responsabilité)

4- La mise en place d'un réseau de prévention

avec des ressources multidisciplinaires (réseau ressources) :

pour l'assistance et le conseil : SST\*, BPRPs\*\*, mission handicap, AGIC\*\*\*, ...

pour l'évaluation et le contrôle des actions (CHS\*\*\*\*, inspecteur HS, CHS central)

avec les agents qui effectuent le travail (réseau de proximité)

dont certains sont relais/animateurs de prévention

\* SST : Service de Santé au Travail (médecine statutaire, médecine professionnelle et préventive)

\*\* BPRPs : Bureaux de prévention des risques professionnels \*\*\* AGIC : agence de gestion des immeubles complexes

\*\*\*\* CHS : Comité d'Hygiène et de Sécurité



# Santé Sécurité au Travail

---

## Objectif : élaborer une politique SST et définir une stratégie d'actions ?

### Tenir compte :

- **des contraintes induites** par la jurisprudence « amiante » : obligation de résultat en santé-sécurité du travail,
- **de l'évolution de la politique santé-sécurité au travail** au niveau français et européen,
- **des attentes des citoyens-fonctionnaires** face à leurs exigences (de plus en plus fortes).

### Nécessité :

- **de mettre en adéquation la Collectivité territoriale avec l'évolution du cadre réglementaire** : Décret du 16 juin 2000, Loi de modernisation sociale, Décret du 5 novembre 2001 et circulaire du 18 avril 2002 (évaluation des risques), ...
- **de responsabiliser de manière accrue la hiérarchie** : notion de chefs d'établissement, d'obligations / de diligences, d'intégration des règles H&S dans le travail ...
- **de rattraper le retard accumulé** par les services en matière de management de la santé, de l'hygiène et des conditions de travail et de la maintenance des équipements.



## **Objectif : élaborer une politique SST et définir une stratégie d'actions ?**

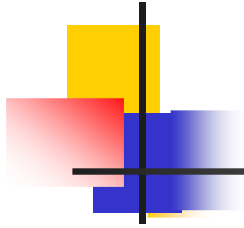
1- en développant une culture de prévention devant conduire à une vision partagée de la prévention :

**il s'agit de produire des connaissances (indicateurs) permettant aux gestionnaires, aux concepteurs, aux intervenants et aux bénéficiaires de bâtir un référentiel commun leur permettant :**

- **de remplir les obligations pour le maintien de la santé-sécurité**
- **d'agir ensemble sur les facteurs de risques**
- **d'intégrer la prévention aux pratiques** ...

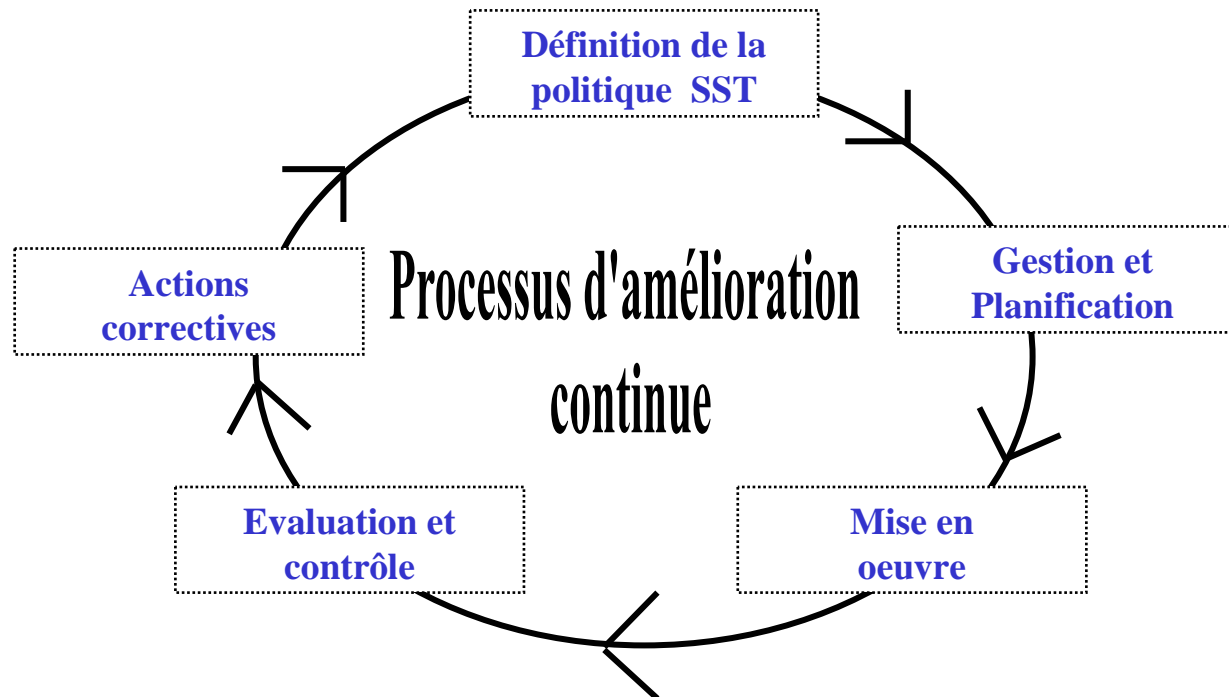
2- en mobilisant les ressources et les compétences :

- **Avis du décideur (Maire, SGVP)**
- **Avis du gestionnaire (DRH, directions)**
- **Avis des Spécialistes (Préventeurs, ...)**



# Santé Sécurité au Travail

3- en définissant une stratégie de « gestion »





# Santé Sécurité au Travail

---

4- Une mise en oeuvre basée sur :

- **un plan de formation pour les relais/animateurs de prévention**
- **une méthode pour l'évaluation des risques** → document unique
- **des audits sécurité** → thématiques : incendie, équipements, ...  
→ circonstanciels : mairies-agressions, inspections techniques
- **des études et recherches** : en épidémiologie, en ergonomie, ...
- **des actions de prévention** → alcool, harcèlement, habilitations et autorisations de travail, conditions de travail, maintenance des équipements , ...
- **des programmes annuels de prévention** → présentés en CHS
- **des indicateurs en santé-sécurité au travail** (AT, agression, B. social, ... )



# Santé Sécurité au Travail

---

**Instruction relative à la Santé-Sécurité au Travail  
dans les services de la Ville et du Département de Paris**

\*\*\*\*\*

**Secrétariat Général de la Ville de Paris –1er mars 2004**

**Définir une Politique SST**

**Programmer sa mise en oeuvre**

**Désigner les Acteurs chargés**

**Assistance et Conseil**

**Mise en oeuvre**

**Contrôle de Gestion**

**Inspection HS**



# Santé Sécurité au Travail

---

Cette instruction précise les acteurs intervenant dans la mise en oeuvre et leur rôle

- o **Le Maire et ses Adjoints, Présidents de CHS**
- o **Le Secrétaire Général**
- o **La Directrice / le Directeur**
- o **L'Encadrement**
- o **Les Relais et/ou les animateurs de Prévention**
- o **Les Agents**



# Santé Sécurité au Travail

---

Cette instruction précise les ressources :

**Art. 4-1 du D 85-603 modifié : agents chargés de conseiller et assister dans la mise en oeuvre**

Le Bureau de Prévention des Risques Professionnels de la Direction  
et son/ses Conseiller/s en Prévention

Le Bureau de Prévention des Risques Professionnels de la DRH  
(anime une coordination centrale hygiène-sécurité-ergonomie)

Les Services de Santé au Travail de la DRH :  
Médecine Statutaire et Médecine Professionnelle et Préventive

Mission Incendie, Mission handicap, etc.



# Santé Sécurité au Travail

---

Cette instruction précise les acteurs chargés du contrôle de gestion

## Bilan social, Programme annuel de prévention

### En interne :

La Directrice / le Directeur et son encadrement

Le CPRP et L'IHS de la Direction

Le CHS/CTP de la Direction et son Président

### Au niveau de la Ville et du Département :

Le CHS central, le CTP central

Le Bureau de Prévention des Risques Professionnels de la DRH (Secrétariat du CHS central)



# Santé Sécurité au Travail

**Cette instruction précise les acteurs chargés du contrôle  
et de l'inspection HS et leur rôle**

## Acteurs internes :

- Les cadres des directions
- Les Inspecteurs Hygiène et Sécurité
- Les Services Techniques de la VdP

## Acteurs externes :

Les Organismes agréés de contrôle  
L'inspection du travail





# Santé Sécurité au Travail

---

## Systeme d'inspection et de contrôle de la politique santé-sécurité au travail à la Ville et au Département de Paris.

### Direction

1<sup>er</sup> niveau : contrôle par  
l'encadrement  
(chef d'établissement)

### VdP/DdP

2<sup>ème</sup> niveau : service de  
l'inspection hygiène et sécurité  
spécialisé et détaché des directions



# Santé Sécurité au Travail

---

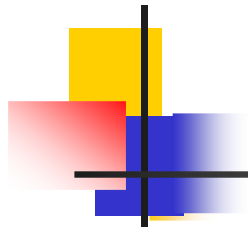
## Programmation de la Politique de SST

Fixer des objectifs à atteindre et contrôler leur réalisation

Déterminer les indicateurs de suivi de la population, de santé et de sécurité, de risque, d'organisation, de coût (direct, indirect ...)

Réaliser le document unique d'évaluation des risques

Réaliser et présenter son programme annuel de prévention



# Santé Sécurité au Travail

---

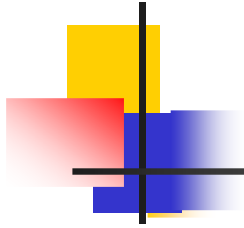
## Bilan juillet 2006

## Les Acteurs de la SST

Acteurs de prévention		Nombre d'agents	Equivalent temps plein
<b>CPRP</b>	<b>dans 24 directions</b>	<b>28</b>	<b>23,5</b>
Formation d'hygiéniste du travail et de l'environnement et/ou d'ergonome	CPRP à temps plein (9 directions)	13	13
	CPRP mutualisé (3 directions)	6	6
	CPRP (8 directions)	9	4,5
<b>IHS</b>	<b>dans 14 directions</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
<i>Mise en place d'une mission centrale d'inspection H&amp;S à partir de fin 2007.</i>	IHS faisant fonction (5 directions)	5	-
	IHS à temps plein mutualisé (pour 7 directions)	1	-
<b>Animateurs de Prévention</b>	<b>dans 13 directions</b>	<b>147</b>	<b>36</b>
	< à 10 % de leur temps de travail (7 directions)	121	12,1
	à ¼ temps (2 directions)	2	0,5
	à ¾ temps (1 direction)	2	1,5
	à temps plein (3 directions)	22	22
<b>Relais de Prévention</b>	<b>dans 22 directions</b>	<b>1161</b>	<b>130</b>
	< à 10 % (17 directions)	1024	102,4
	à ¼ temps (3 directions)	64	16
	à ½ temps (1 direction)	11,5	11,5

## Les Acteurs de la SST

Acteurs de prévention		Nombre d'agents	Equivalent temps plein
<b>Spécialistes</b>		<b>20</b>	<b>20</b>
	Psychologues (P. clinicien, P. du travail)	4	2,5
	Ergonomes à temps plein	3	3
	Médecins à temps plein (pneumologue, toxicologue)	2	2
	Médecin ingénieur à temps plein	1	1
	Techniciens à temps plein	9	9
<b>MPP</b>		<b>33</b>	<b>32,2</b>
	Médecins du travail	13+1	13+1
	Infirmières	20	19,2



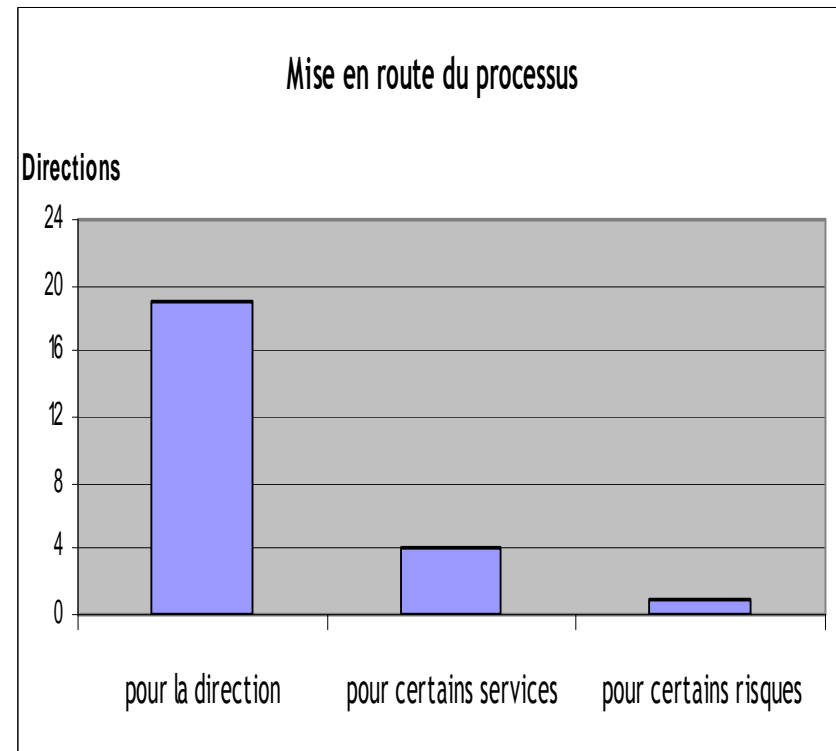
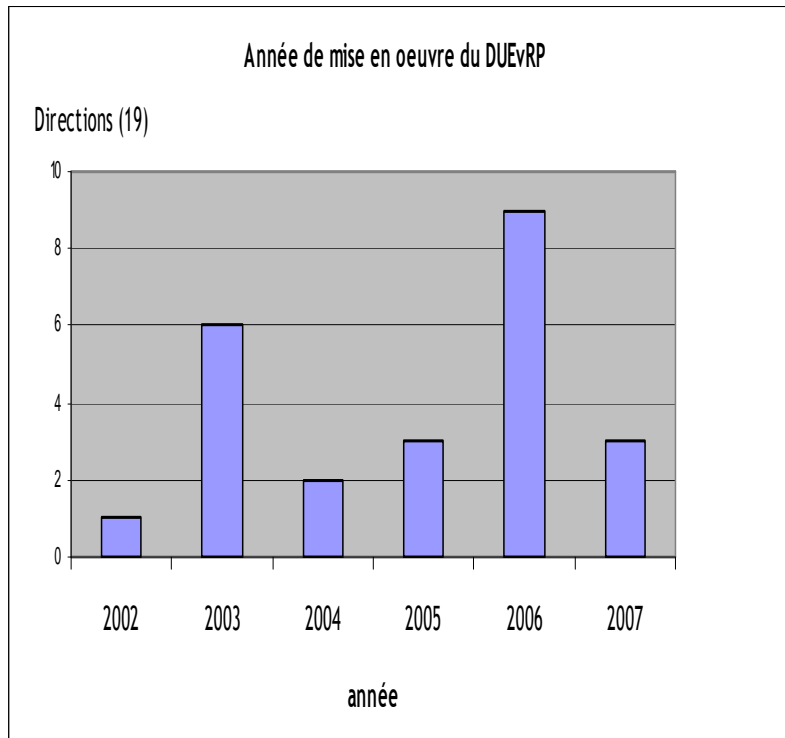
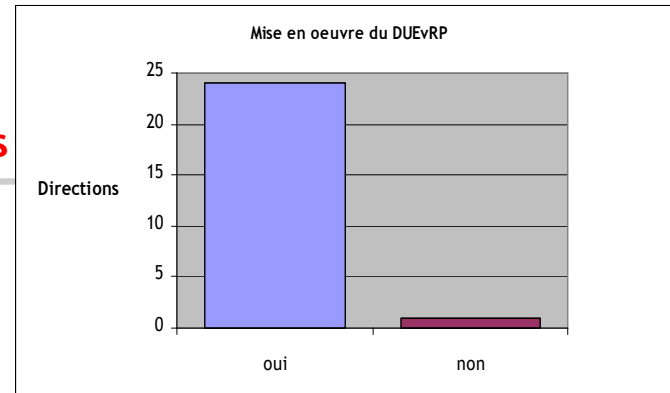
## Les Acteurs de la SST

Acteurs de prévention	Nombre d'agents
<b>Sécurité incendie</b>	<b>1397</b>
SSIAP (6 directions)	113 ( <i>temps plein</i> )
Équipiers 1ère intervention (12 directions)	516 ( <i>sur leur fonction</i> )
Chargés d'évacuation incendie (14 directions)	768 ( <i>sur leur fonction</i> )

Acteurs de prévention	Nombre d'agents	Nombre de directions
Secouristes	619 ( <i>sur leur fonction</i> )	18
Référents « Handicaps »	25 ( <i>sur leur fonction</i> )	21 (4 dir. en ont 2)
Référents « Agression »	16 ( <i>sur leur fonction</i> )	16
Référents « Alcool »	30 ( <i>sur leur fonction</i> )	8 (15 à la DPE 7 à la DVD)
Relais « Harcèlement - discrimination »	- ( <i>sur leur fonction</i> )	2
Relais « Toxicomanie »	- ( <i>sur leur fonction</i> )	1

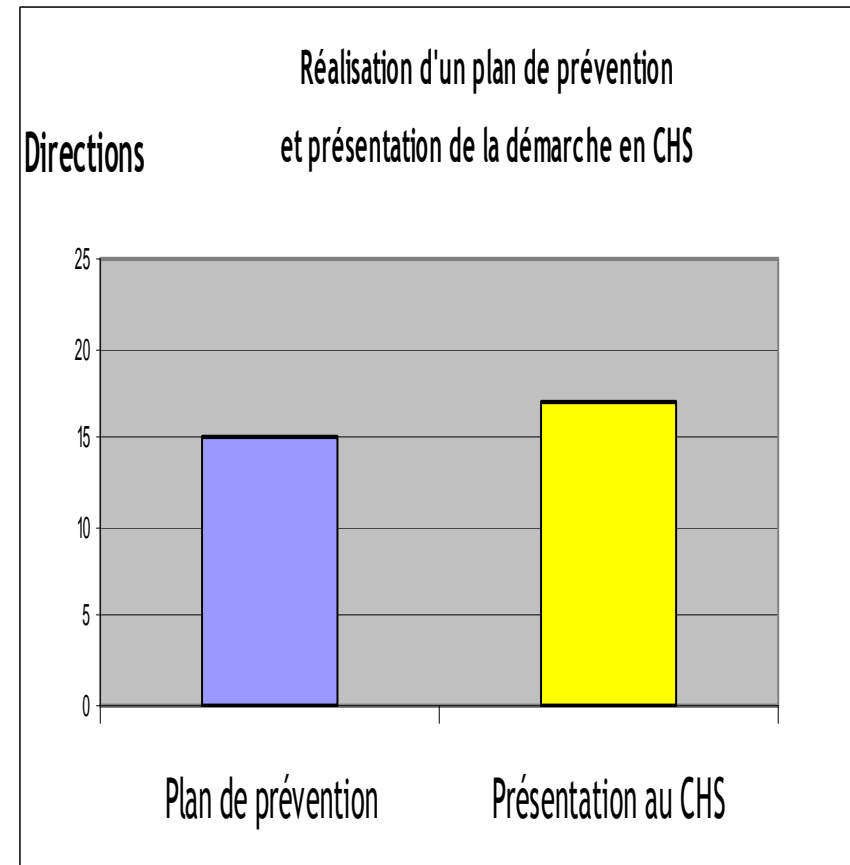
## Mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels

dans les directions (Bilan juillet 2006)



## Mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels

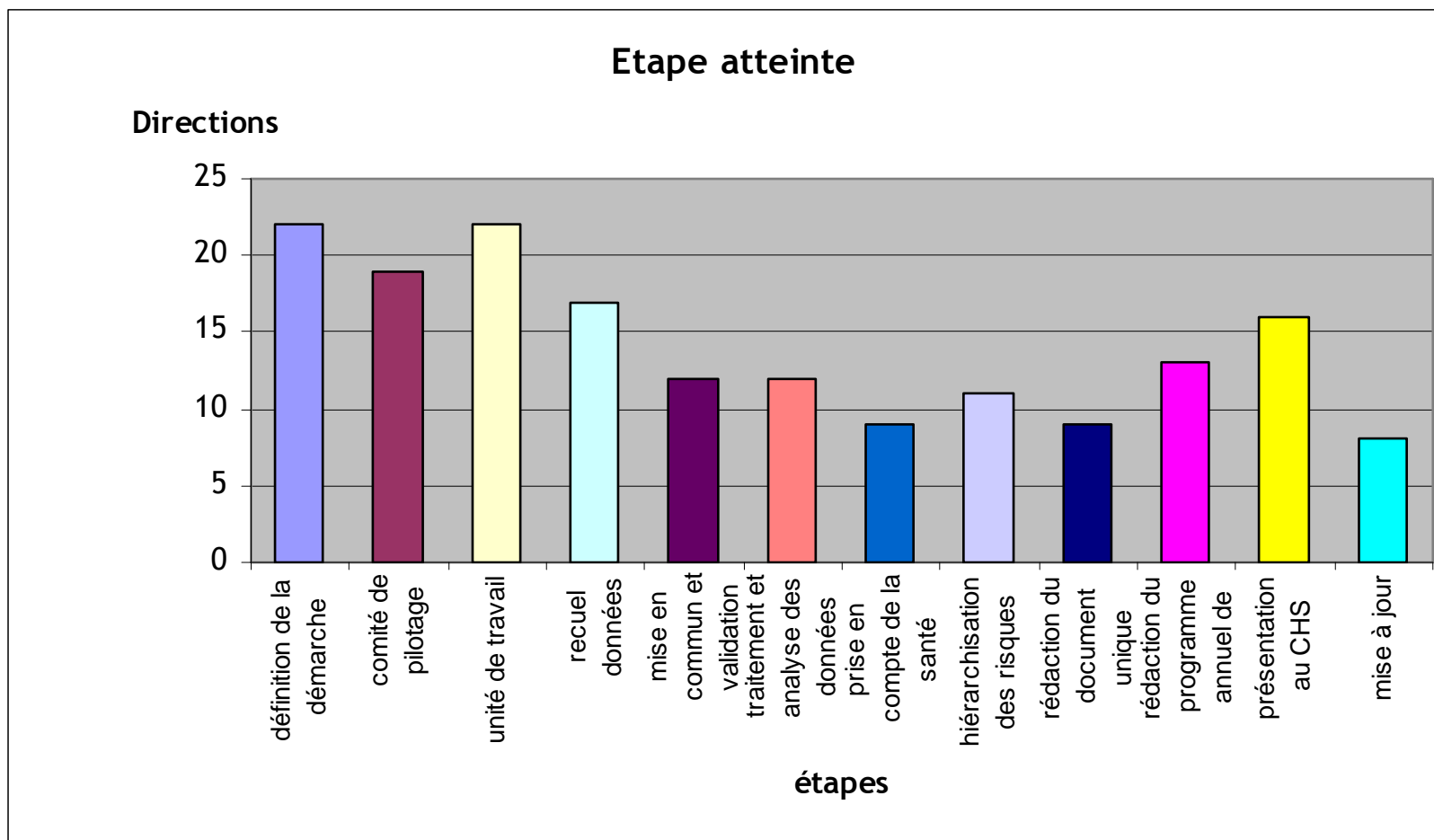
dans les directions (Bilan juillet 2006)





## Mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels

dans les directions (Bilan juillet 2006)



# PLAN DE FORMATION SST

Management de la santé sécurité au travail et ses acteurs	
SST01	Cadre juridique et démarche de prévention de la Santé Sécurité au Travail (SST)
SST02	Stratégies de management de la Santé Sécurité au Travail (SST)
SST03	Pilotage de la politique de prévention
SST04	Document unique d'évaluation des risques et programme de prévention
SST05	Devenir relais de prévention
SST06	Devenir animateur de prévention
SST07	Devenir membre d'un Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS)

Evaluation et prévention des risques	
SST10	Méthodes d'analyse des risques et réalisation du document unique
SST11	Evaluation et prévention des risques chimiques
SST12	Evaluation et prévention des risques physiques
SST13	Evaluation et prévention des risques biologiques
SST14	Evaluation et prévention des risques liés aux équipements de travail (machine, outil, équipement, tenue)
SST15	Analyse ergonomique des situations de travail
SST16	Prévention des risques psychosociaux du travail (souffrance au travail, addiction...)
SST17	Evaluation et prévention des risques liés aux locaux de travail et à leur maintenance



# PLAN DE FORMATION SST

<b>Sauveteurs secouristes du travail</b>		
SST20	Sauveteur secouriste du travail	2
SST21	Sauveteur Secouriste du travail (recyclage)	0,5
SST22	Organisation des secours (cas de sinistre)	1

**Sécurité incendie**

**Prévention des risques liés aux gestes et postures**

**Prévention des risques électriques**

**Prévention des risques liés à la conduite d'engins**